



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vie associative : comment mieux la dynamiser ?

Question écrite n° 42756

Texte de la question

M. André Villiers interroge M. le ministre de l'intérieur sur les voies et les moyens de mieux dynamiser la vie associative. En France, les associations jouent un rôle important dans la vie du pays pour répondre à divers besoins sociaux, sociétaux et environnementaux, tisser et maintenir le lien social, en complément de l'action privée lucrative et de l'action publique. Ce rôle des associations est tout particulièrement décisif dans certaines zones rurales, à l'instar du département de l'Yonne, où elles illustrent le dynamisme d'une population et d'une région. Selon le Haut Conseil à la Vie Associative (HCVA), la France compte aujourd'hui 1,3 million d'associations qui vivent notamment grâce à l'engagement de 16 millions de bénévoles et 1,75 million de salariés. Près de 10 % des Français s'engagent ainsi chaque semaine au sein d'une association. Et près de 10 % des associations sont dotées de salariés. Les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire ont mis en exergue plusieurs caractéristiques de la vie associative en France. D'abord, l'enjeu stratégique du bénévolat pour le secteur associatif, un engagement bénévole qui ne baisse pas, certes, mais mute. Ensuite, la grande utilité sociale des associations dont la vocation est d'apporter une aide aux personnes fragiles. Enfin, la fragilité financière de nombreuses associations, en dépit des mesures de soutien pendant la crise, avec notamment l'activité partielle. Le 21 juillet 2021, à l'occasion des 120 ans de la loi du 1er juillet 1901 « relative au contrat d'association », le Président de la République a promulgué deux lois d'initiative parlementaire, l'une pour favoriser l'engagement associatif, l'autre pour améliorer la trésorerie des associations. Il lui demande quelles initiatives complémentaires le Gouvernement pourrait prendre pour mieux dynamiser la vie associative française.

Données clés

Auteur : [M. André Villiers](#)

Circonscription : Yonne (2^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42756

Rubrique : Associations et fondations

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 novembre 2021](#), page 8534

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)